

8 mars : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars, quelques rappels sur un certain nombre d'inégalités :

Au sein de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Retrouvez [ici](#) le communiqué intersyndical ESR qui dénonce l'omniprésence des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la précarité et les inégalités professionnelles qui perdurent.

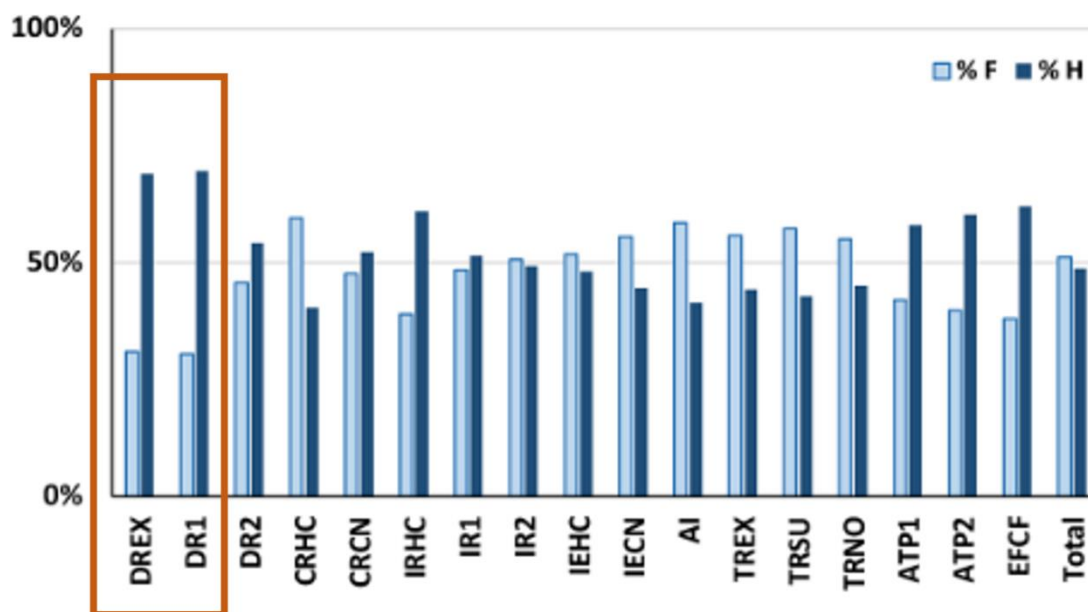
8 mars, grève féministe : toutes et tous mobilisé-es pour faire avancer les droits des femmes dans l'ESR !

Au sein de l'INRAE

« La rémunération mensuelle moyenne des titulaires INRAE est de 3 247 € pour les femmes et de 3 605 € pour les hommes, soit 357 € de différence. En pourcentage de la moyenne des revenus perçus par les hommes, cela représente, rapporté à la rémunération des hommes, 9,92 % de différence » (Bilan de situation comparée des femmes et des hommes à l'INRAE, 2021¹).

Toujours dans le bilan de situation de 2021, cette différence s'explique majoritairement par l'effet dit de ségrégation des corps (rapport à la différence F-H à équivalent temps plein de 67,1%). En effet, dans le graphique ci-dessous, on observe notamment une sous-représentation des femmes dans les corps les mieux rémunérés.

Figure 3 Pourcentage de femmes et d'hommes (en personnes physiques) parmi les titulaires, selon les corps et grades



Cette différence s'explique également par l'effet temps partiel et l'effet primes à corps-grade-échelon identique (pour un rapport à la différence F-H à équivalent temps plein respectivement de 38,6 et 19,8%). Ainsi, à l'INRAE, les personnes travaillant à temps partiel sont très majoritairement des femmes : 80,26 %, soit presque la même valeur qu'en 2020 (80,42 %). Au sein de l'effet primes à corps-grade-échelon identique, la différence la plus importante est observée au niveau des fonctions/sujétions non indexées sur le traitement ².

¹ <https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Bilan%20Situation%20Comparee%20Donnees2021%20VF.pdf>

² « L'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise » et son « complément indemnitaire individuel », qui remplacent la « prime de fonction et de résultat » depuis 2015, visent à tenir compte des responsabilités, de l'expertise des sujétions spécifiques à certaines fonctions ainsi que de « l'engagement professionnel ». Elle a vocation à remplacer les très nombreuses primes et indemnités qui ont les mêmes objets et donc à harmoniser progressivement les primes et indemnités entre les corps ou entre les administrations (<https://www.fipeco.fr/fiche/Les-salaires-publics>)

Tous secteurs confondus

80% des cadres salariées considèrent que dans le monde du travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou à des décisions sexistes. (Alternatives économiques, 2017 ³)

Ainsi, le rapport n°2022-02-28-STER-52 du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes de 2022⁴ montre que :

- Dans leur entreprise, une très large majorité de personnes ont déjà entendu des blagues sexistes sur les femmes
- Plus de la moitié des femmes estiment avoir été confrontées à des discriminations professionnelles fondées sur le sexe, particulièrement sur le plan des augmentations et des promotions.

Les stéréotypes de genre, même s'ils sont longs à faire évoluer ne sont pas une fatalité, et en prendre conscience est déjà une première étape.

Retrouvez [ici](#) la carte des mobilisations et [ici](#) l'expression et les revendications de Solidaires

LE 8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES FAISONS LA GRÈVE FÉMINISTE!



DIX RAISONS (ET PAS LIMITATIVES...) DE FAIRE LA GRÈVE FÉMINISTE LE 8 MARS :

→ Les inégalités salariales persistent et les inégalités au travail restent légions : temps partiels, congés parentaux essentiellement pris par les femmes, carrières moindres, métiers féminisés dévalorisés avec les salaires les plus bas...

→ Les inégalités à la retraite s'aggravent au fil des réformes régressives... et le gouvernement envisage de nouvelles réformes sur les droits familiaux et conjugaux ! Vers la fin des mesures compensatoires et les pensions de réversion ?

→ Pour le droit à choisir d'avoir un enfant ou pas : L'avortement est menacé de par le monde, et on dégrade les services publics, en publiant un décret contraignant pour les sages-femmes qui veulent pratiquer des IVG instrumentales, ce gouvernement limite de fait l'accès à l'IVG. Dans le même temps il nous parle de « réarmement démographique »... Au lieu de politique nataliste au relent vichyste, le gouvernement devrait prendre à bras le corps la question des inégalités femmes/hommes, et des manques de crèches !

→ Stop aux injonctions contradictoires sur les corps des femmes ! Trop couvertes ou pas assez, trop minces, grosses, grandes, etc., c'est le contrôle permanent !

→ Au quotidien, les femmes et minorités de genre subissent les violences sexistes et sexuelles en plus des violences économiques. Les doubles discours sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles continuent (cause nationale... et soutien d'agresseurs sexuels).

→ Les femmes sans papiers sont confrontées à la surexploitation et aux discriminations, épuisées par les conditions de travail dans lesquelles elles exercent leurs métiers et la loi immigration va considérablement aggraver leur situation.

→ Les femmes handicapées subissent d'autant plus toutes ces violences et inégalités.

→ Les femmes doivent souvent « souffrir » en silence... avec des traitements médicaux inadaptés et un vide sur la recherche médicale quant au genre.

→ Les discours de l'extrême droite et réactionnaires gagnent du terrain : discours de haine qui pointent les étrangers comme boucs émissaires des violences faites aux femmes, une petite musique sur le retour des femmes au foyer.

→ Des groupes réactionnaires stigmatisent toutes les tentatives d'éducation non sexiste et/ou à la sexualité, seule de combattre le patriarcat à la base !



Le 9 février 2024



³ <https://www.alternatives-economiques.fr/lever-tabou-sexisme-travail/00077617>

⁴ [https://www.haut-conseil-](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_egalite_stereotypes_discriminations_entre_les_femmes_et_les_hommes_perceptions_et_vecus_chez_les_jeunes_generations_en_2022.pdf)

[egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_egalite_stereotypes_discriminations_entre_les_femmes_et_les_hommes_perceptions_et_vecus_chez_les_jeunes_generations_en_2022.pdf](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_egalite_stereotypes_discriminations_entre_les_femmes_et_les_hommes_perceptions_et_vecus_chez_les_jeunes_generations_en_2022.pdf)